



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr ©
agence nationale
de la recherche



Programme et Équipement Prioritaire de Recherche Exploratoires

Appel à Projets « OneWater : Eau Bien Commun »

Date de remise des Lettres d'intention : Le 28 mai 2024 à 11h00 (heure de Paris)

Date de remise des dossiers : Le 05 novembre 2024 à 11h00 (heure de Paris)

Adresse de consultation de l'appel à projets : <https://anr.fr/PEPR-Explo-OneWater-AAP-2024>

APPEL À PROJETS
Mars 2024



Résumé

OneWater - Eau Bien Commun

L'amplification des extrêmes hydrologiques dans un contexte de changement global est un défi majeur de nos sociétés au 21^{ème} siècle qui nécessite d'agir à tous les niveaux. L'eau est un bien commun indispensable à la vie et au développement socio-économique. Elle est un milieu vivant, un élément vital tant pour la régulation du climat, le fonctionnement des écosystèmes et le développement humain. La France a été pionnière dans le monde pour la mise en place d'une gouvernance par bassin hydrographique, mais le postulat, que tout pouvait être résolu à l'échelle du bassin versant, s'érode. Le global rattrape le local et de nouveaux questionnements apparaissent. Ces défis doivent être relevés par des approches plus intégrées, systémiques, multi-acteurs pour co-construire des savoirs et des solutions adaptées à des réalités contrastées. Il s'agit de changer de paradigme en plaçant l'eau comme commun, élément central des socio-écosystèmes soumis à des forçages climatiques et anthropiques.

Pour cela, l'État soutient le programme « OneWater - Eau bien commun » à hauteur de 53 millions d'euros dans le cadre des « Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche Exploratoires » (PEPR Exploratoires) de France 2030. Le PEPR OneWater (2022-2031), dont le pilotage scientifique est confié au CNRS, au BRGM et à l'INRAE, vise à catalyser une recherche innovante et structurante pour : (1) produire les connaissances nécessaires pour répondre aux enjeux portés par OneWater – Eau bien commun, (2) lever des verrous scientifiques et technologiques dans ce domaine, (3) structurer la communauté nationale tout en la transformant pour répondre aux enjeux de l'eau comme bien commun, (4) renforcer les dialogues disciplinaires et multi-acteurs autour de questionnements scientifiques partagés et (5) proposer des solutions transformantes, concrètes et partagées, pour une politique de gestion de l'eau capable de répondre aux nouveaux enjeux liés à l'eau en France métropolitaine et ultramarine et, par conséquent, à l'Europe et à l'International.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions sont prévues dans OneWater : des appels à projets ouverts (dont le premier a déjà permis de sélectionner 3 projets), des projets ciblés, le financement d'équipements spécifiques, la mise en place d'actions de formation et de dissémination, une animation des communautés scientifiques et la consolidation du dialogue avec les acteurs.

Ce deuxième appel à projets, de type **Wall-Free Lab**, vise à identifier un sujet, un objet, une problématique, un enjeu spécifique qui, pour être compris dans toute sa complexité, sera étudié selon plusieurs approches disciplinaires. Chaque projet déposé sera structuré autour d'un groupe de doctorants et de post-doctorants d'horizons disciplinaires différents et complémentaires pour traiter les multiples facettes de chaque sujet. Il mobilisera des savoirs, des informations et des méthodologies variés, au travers de groupes de jeunes chercheurs de disciplines scientifiques complémentaires, à ancrer dans une approche interdisciplinaire. Ce type d'appel est ouvert aux scientifiques issus des établissements français d'enseignement supérieur et/ou de recherche souhaitant proposer des contributions pour répondre aux objectifs de OneWater.

Des porteurs d'enjeux (ex.: collectivités, ONG, acteurs socio-économiques, etc.) et autres partenaires français et internationaux peuvent être associés aux consortia, sans toutefois pouvoir bénéficier de financement du Programme.

L'appel à projets vise à :

- Proposer des approches scientifiques originales pour produire de nouvelles connaissances et répondre aux objectifs et aux enjeux de OneWater (cf. les 6 défis scientifiques de OneWater listés ci-dessous), complémentaires aux apports des [projets ciblés](#) et des projets sélectionnés lors du premier appel [OneWater](#).
- Lever les verrous scientifiques autour d'un enjeu thématique complexe, d'un objet spécifique ne pouvant l'être que par une approche interdisciplinaire, afin de pouvoir apporter des réponses (actions, approches innovantes, etc.) pour appuyer les acteurs des territoires et co-construire des voies de résilience pour une gestion durable de l'eau en France.
- Faire émerger et créer de nouveaux consortia pour structurer les communautés scientifiques autour d'enjeux fondamentaux de OneWater, tout en contribuant à la formation des jeunes chercheurs sur des approches allant au-delà des champs disciplinaires respectifs.
- Former par la recherche de jeunes chercheurs afin de les intégrer dans une approche interdisciplinaire.

- [Défi 1](#) : Anticiper l'évolution de la ressource en eau pour permettre l'adaptation.
- [Défi 2](#) : Développer une « empreinte eau » des processus environnementaux et des activités humaines.
- [Défi 3](#) : Développer l'eau comme sentinelle de la santé de l'environnement et des sociétés humaines le long du continuum terre-eau-mer.
- [Défi 4](#) : Proposer des solutions pour promouvoir l'adaptabilité et la résilience des socio-hydrosystèmes.
- [Défi 5 \(transverse\)](#) : Accompagner la transition vers une nouvelle gouvernance des ressources pour une société durable et résiliente.
- [Défi 6 \(transverse\)](#) : Partager les données sur l'eau pour la connaissance et l'action.

Cet appel à projets comporte **deux étapes** incluant :

- 1) Une première étape de sélection de **lettres d'intention** visant à évaluer l'adéquation aux objectifs du programme OneWater - Eau bien commun et aux attendus de l'appel. Seuls les consortia retenus à l'issue de cette première étape pourront déposer un projet détaillé.
- 2) Une seconde étape d'**évaluation** des projets détaillés déposés par les consortia éligibles, effectuée par un jury scientifique international indépendant.

L'AAP mobilisera au maximum 12 millions d'euros et le montant de l'aide demandée par projet doit se situer entre 800 k€ et 1.2 M€ pour une durée de 4 ans.

Mots-clés

Hydrosystèmes et écosystèmes aquatiques, Enjeux complexes, Changement global, Transitions / Transformations, Approche interdisciplinaire, Continuum recherche-formation, Groupes de doctorants et post-doctorants, Socio-hydrosystèmes.

Dates importantes :

Les éléments du dossier de dépôt doivent être déposés sous forme électronique impérativement avant le :

DATE DE REMISE DES LETTRES D'INTENTION
Le 28 Mai 2024 à 11h00 (heure de Paris)

sur le site :

<https://france2030.agencerecherche.fr/PEPR-Explo-OneWater-AAP-2024-lettre>

Les éléments du dossier de dépôt doivent être déposés sous forme électronique, y compris les documents signés par le responsable légal de chacun des partenaires, impérativement avant le :

DATE DE REMISE DES PROPOSITIONS DETAILLEES
Le 05 Novembre 2024 à 11h00 (heure de Paris)

sur le site :

<https://france2030.agencerecherche.fr/PEPR-Explo-OneWater-AAP-2024-dossier>

Autres dates importantes :

WEBINAIRE D'INFORMATION SUR L'APPEL WALL-FREE LAB ONEWATER :

LE 10 AVRIL 2024 DE 16 H À 18H (HEURE DE PARIS)

WEBINAIRE QUESTIONS / REPONSES SUR L'APPEL WALL-FREE LAB ONEWATER :

LE 29 AVRIL 2024 DE 15 H À 17H (HEURE DE PARIS)

Retours des résultats 1^{ère} étape : Juillet 2024

Retour des résultats 2^{ème} étape : Février 2025

Démarrage des projets retenus suite à leur évaluation par un jury international :

Septembre 2025

Adresse de consultation de l'appel à projets :

<https://anr.fr/PEPR-Explo-OneWater-AAP-2024>

Contacts ANR

PEPR-OneWater@agencerecherche.fr

Chargée de Projet Scientifique : Céline Borrás
Responsable d'action : Stéphanie Thiébault

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de Dépôt des dossiers complets :

<https://anr.fr/PEPR-Explo-OneWater-AAP-2024>

Sommaire

Résumé.....	2	3.1. Financement.....	17
Mots-clés.....	4	3.2. Accords de consortium.....	18
Dates importantes :.....	5	3.3. Science ouverte.....	19
Contacts ANR.....	5	3.4. Genre et Éthique.....	20
1. Contexte et objectifs de l'appel à projets.....	8	3.5. Aide d'État.....	20
1.1. Contexte du PEPR Exploratoire.....	8	3.6. Suivi des projets et communication.....	20
1.2. Objectifs de l'appel à projets.....	9	4. Modalités de dépôt.....	21
1.3. Rôle des directeurs et du comité support à l'appel Wall-Free Lab.....	10	4.1. Contenu du dossier complet.....	21
1.4. Défis du programme OneWater – Eau Bien Commun.....	11	4.2. Procédure de dépôt.....	22
1.5. Principales caractéristiques des projets.....	11	4.3. Conseils pour le dépôt.....	22
1.6. Partenaires des projets.....	13	Annexe 1 – Liste et résumés des Projets Ciblés du programme OneWater.....	23
2. Examen des projets.....	13	Annexe 2 – Les Co-Directeurs du programme et les membres du comité support de l'appel.....	26
2.1. Procédure d'évaluation.....	13	Annexe 3. Indicateurs.....	30
2.2. Critères de recevabilité.....	14		
2.3. Critères d'Évaluation.....	15		
3. Dispositions générales pour le financement.....	17		

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

1.1. Contexte du PEPR Exploratoire

L'eau est un bien commun indispensable à la vie et au développement socio-économique. Elle est une ressource, un milieu vivant, un élément vital tant pour la régulation du climat, le fonctionnement des écosystèmes et le développement humain. La France a été pionnière dans le monde pour la mise en place d'une gouvernance par bassin hydrographique, mais le postulat selon lequel tout pouvait être résolu à l'échelle du bassin s'érode. Le global rattrape le local et de nouveaux questionnements et défis apparaissent. L'amplification des extrêmes hydrologiques, du fait du changement global, représente également un défi majeur de nos sociétés au 21^{ème} siècle qui nécessite d'agir à tous les niveaux. Ces défis doivent être abordés par des approches plus intégrées, systémiques, multi-acteurs pour co-construire des solutions adaptées à des réalités contrastées. Sur une période de 10 ans, le PEPR OneWater vise à changer de paradigme en remplaçant l'eau comme bien commun, élément central des socio-hydrosystèmes soumis à des forçages multiples.

Transformant, OneWater - Eau bien commun cherche à avoir des impacts directs et significatifs sur le développement des sociétés et des territoires : i) socio-économiques, par l'accompagnement des acteurs dans la transformation de leurs pratiques avec des solutions innovantes, le déploiement d'une économie circulaire quand pertinente, etc. ; ii) environnementaux, en proposant des solutions d'adaptation assurant le suivi et la préservation de la biodiversité, des systèmes d'alerte sur les pollutions et les risques pour le bon fonctionnement des socio-hydrosystèmes ; iii) sanitaires et sociaux, afin d'améliorer la qualité de vie et de la santé des populations et des écosystèmes, d'assurer l'accès à une eau de qualité et à l'assainissement, etc. ; iv) socio-culturels, en considérant la diversité des rapports et des valeurs de l'eau, les pratiques individuelles et collectives et leurs dynamiques, et en les intégrant à une approche holistique, nécessaire aux processus de recherche, de décision et de gestion des socio-hydrosystèmes, et v) scientifiques, afin d'assurer une attractivité, une visibilité et une reconnaissance nationale, européenne et internationale des recherches, tant par le monde académique que par le secteur socio-économique.

Les **objectifs spécifiques** de OneWater – Eau bien commun sont de (1) produire les connaissances nécessaires pour répondre aux enjeux portés par le programme, (2) lever des verrous scientifiques ou technologiques dans ce domaine, (3) structurer et transformer la communauté nationale pour être en capacité de répondre aux enjeux, (4) renforcer les dialogues entre les disciplines et avec les acteurs non-académiques autour de questionnements scientifiques partagés et (5) proposer des solutions transformantes, concrètes et partagées pour une gouvernance de l'eau capable de répondre aux enjeux actuels et futurs liés à l'eau en France hexagonale et ultramarine, et par conséquent, en Europe et à l'international.

Pour accompagner les transitions dans un contexte de changement global, le programme OneWater comporte plusieurs actions de recherche et de pilotage :

- Des **appels à projets** de deux natures différentes : portant sur les défis et inter-défis (initié via l'AAP 2022 - <https://anr.fr/PEPR-Explo-OneWater-AAP-2022>) et de type Wall-Free Lab (via cet AAP) visant à promouvoir une recherche renouvelée, tournée vers un objet partagé entre plusieurs disciplines et favorisant la formation par la recherche.
- Des **Projets Ciblés (PC)** dont les actions et les consortia ont été pré-identifiés pour répondre aux socles de connaissance à acquérir pour les enjeux scientifiques et technologiques majeurs en lien avec le changement de paradigme souhaité par OneWater (Liste – Annexe 1).
- Des **actions de formation et d'éducation par la recherche** sous forme d'écoles thématiques à l'intention des étudiants, des chercheurs et de publics mixtes associant scientifiques et acteurs de l'eau et des territoires.
- Une **action de pilotage et de coordination** de toutes les actions du programme, assurant leur bonne réalisation tout au long du programme, pour atteindre les objectifs du PEPR et leurs valorisations scientifiques et opérationnelles à toutes les échelles.

1.2. Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets original, de **type Wall-Free Lab**, a pour ambition de promouvoir de nouvelles façons de faire de la recherche en favorisant la construction de projets originaux afin de répondre à de nouvelles questions scientifiques au service des défis de OneWater. Il s'agit d'identifier un sujet, un objet, une problématique ou un enjeu spécifique qui, pour être compris dans toute sa complexité, sera étudié selon plusieurs approches disciplinaires. Chaque projet sera structuré autour de groupes de doctorants et post-doctorants d'horizons disciplinaires différents et complémentaires œuvrant dans un projet interdisciplinaire. Chacun de ces projets permettra d'appréhender un sujet commun selon différentes approches et dans toutes ses dimensions, mobilisant ainsi des savoirs, des informations et des méthodologies variés.

Pour cet appel en particulier, les propositions devront **favoriser la formation par la recherche, de jeunes chercheurs, via des contrats doctoraux et post-doctoraux**, en mettant l'accent sur des formations disciplinaires ancrées dans une approche interdisciplinaire. Chaque projet pourra être conduit en partenariat avec des porteurs d'enjeux et acteurs des territoires.

L'un des enjeux du consortium à l'issue du projet sera d'élaborer une analyse globale intégrant la diversité des approches et des résultats produits au sein de chaque projet. Les sujets visés par les projets devront venir compléter les actions en cours du programme OneWater – Eau bien commun, en particulier les projets ciblés et les projets sélectionnés dans le cadre du premier appel à projet de 2022, afin de répondre aux 6 défis portés par [OneWater](#).

Cet appel est ouvert à tout sujet pertinent pour répondre aux défis scientifiques de OneWater – Eau bien commun et aux attendus spécifiques de cet AAP. À titre

d'illustration, quelques exemples (non exhaustifs) de thématiques qui pourraient répondre aux attentes du programme OneWater – Eau bien commun :

- Points de bascule dans les réponses des socio-hydrosystèmes au changement global (échelles spatiales, du passé au futur...)
- Solutions d'adaptation liées aux défis du futur (dont solutions inter-secteurs, acceptation, appropriation, efficacité, soutenabilité, équité...)
- Optimisation du cycle de l'eau (enjeux, nouvelles ressources, appropriation)
- Mutations des territoires face aux défis liés à l'eau (ex. raréfaction des ressources, apparition des espèces invasives, mise en place de solutions, systèmes de gestion...)
- Relations / interfaces quantité - qualité et gestion intégrée des ressources
- Gouvernance de l'eau et changement d'échelles (données, prise de décision, impacts, réponses des socio-hydrosystèmes, adaptation modèle français...)
- Etc.

1.3. Rôle des directeurs et du comité support à l'appel Wall-Free Lab

Les co-directeurs du programme PEPR OneWater, désignés comme le CODIR, sont assistés par un Comité support de l'appel, composé d'un membre du Comité scientifique international du programme, de co-facilitateurs de défis scientifiques OneWater. (Cf. Composition en Annexe 2). Le CODIR et le comité support à l'appel Wall-Free lab auront, au cours de cet appel, les rôles suivants :

- Dans le cadre de cet appel à projets, les co-directeurs et le comité support à l'appel Wall-Free lab sont en charge de la rédaction du cahier des charges afin d'assurer d'une part, sa cohérence avec les défis scientifiques du programme OneWater – Eau bien commun et, d'autre part, sa complémentarité avec les autres actions du programme, notamment les projets ciblés et les projets financés par le premier appel OneWater.
- En lien avec le président du jury international mobilisé par l'ANR en vue de l'évaluation des projets détaillés, les co-directeurs et le comité support à l'appel Wall-Free lab analyseront les lettres d'intention afin de s'assurer que les propositions répondent aux critères et aux attendus de cet appel original, avant dépôt de propositions détaillées à l'évaluation par un jury international indépendant.
- Un accompagnement à la compréhension des attendus de l'appel sera proposé aux consortia retenus en cas de besoin.

- Le CODIR soumettra au SGPI, sur la base des évaluations diligentées par l'ANR, la liste des projets à financer et le montant d'aide qui pourrait leur être attribué pour validation, avant la contractualisation par l'ANR.
- Enfin, le CODIR et le comité support à l'appel Wall-Free lab du programme assureront le suivi scientifique et les actions de valorisation des projets lauréats lors de revues annuelles en concertation avec l'ANR.

Les co-directeurs du programme OneWater et les membres du comité support Appel Wall-Free Lab ne pourront pas répondre à l'appel et feront preuve de neutralité. Un accord de confidentialité et d'éthique a été signé pour cette participation à la mise en œuvre de cet AAP. Ils interviendront de manière transparente dans les processus de l'appel et d'évaluation de l'AAP.

1.4. Défis du programme OneWater – Eau Bien Commun

Le descriptif détaillé des défis et des projets en cours est fourni sur le site internet du programme OneWater – Eau bien commun - www.onewater.fr.

Pour rappel, les propositions devront venir compléter les questionnements des [projets ciblés](#) et des [projets](#) financés dans le cadre du premier appel OneWater.

1.5. Principales caractéristiques des projets

Les projets s'appuieront sur un consortium d'au moins trois établissements français d'enseignement et/ou de recherche provenant d'au moins deux sites académiques différents en vue d'une structuration des communautés à l'échelle du territoire français. Ils pourront associer, si pertinent, des porteurs d'enjeux (ex. collectivités, ONG, acteurs socio-économiques, etc.) et autres partenaires nationaux et internationaux qui ne pourront cependant pas bénéficier de financement du programme.

Pour répondre aux attendus de cet appel spécifique et favoriser la construction de l'interdisciplinarité, chaque consortium devra s'appuyer sur un groupe de trois à cinq doctorants et un à deux post-doctorants sous la responsabilité scientifique des équipes des établissements impliqués. Les contrats doctoraux devront être soutenus dans le cadre de la durée du projet et le financement dans leur totalité est à prévoir sur le projet. Un co-encadrement de chaque contrat doctoral et/ou post-doc est fortement encouragé pour faciliter la construction interdisciplinaire.

Les projets proposés dureront quatre ans.

Le montant de l'aide demandée devra être d'un montant minimum de 800 K€ et d'un montant maximum de 1200 K€.

Les propositions attendues (cf. paragraphe 1.2) devront :

- Contribuer à la formation par la recherche via un réseau de doctorants dans des disciplines scientifiques complémentaires, en construisant l'interdisciplinarité au

- niveau du projet (gouvernance, programmes scientifiques, méthodes et approches partagées, etc.).
- Favoriser l'interdisciplinarité voire la transdisciplinarité, en incluant les parties prenantes.
 - "Susciter et/ou accompagner la transformation de certains acteurs de la recherche pour renforcer, en France, son attractivité, son rayonnement en Europe et dans le monde, ainsi que son impact sur l'économie et la société" (cf. AAP « PEPR Exploratoires »).
 - Répondre aux objectifs de OneWater en s'articulant autour d'au moins deux défis, via les thématiques prioritaires proposées (cf. www.onewater.fr).
 - Produire une recherche de qualité renforçant l'acquisition de connaissances scientifiques disciplinaires et/ou interdisciplinaires pour répondre aux enjeux actuels et à venir liés à l'eau.
 - Valoriser la recherche et l'innovation produites par le consortium constitué pour la proposition en réponse à l'appel, afin d'accompagner les transitions souhaitées par OneWater et au-delà.
 - Recourir en priorité à des dispositifs d'observations existants, notamment pour la réalisation des contrats doctoraux envisagés.
 - Intégrer le partage des données, résultats et connaissances dans une logique de science ouverte (cf. Paragraphe 3.3).
 - Participer aux événements scientifiques qui seront organisés par le programme OneWater.
 - Respecter les règles sur la parité et la diversité des générations, d'éthique ainsi que les conventions diverses applicables aux projets de recherche (ex. [Ressources biologiques – convention de Nagoya](#)).
 - Favoriser la formation par la recherche en impliquant des étudiants (tous niveaux).
 - Favoriser l'interdisciplinarité dans l'organisation et le management du projet.
 - Prévoir des codirections pour l'encadrement des doctorants ou des post-doctorants avec un encadrant principal et un encadrant secondaire issus d'unités de recherche ou d'établissements différents pour favoriser leur intégration dans un projet interdisciplinaire.

De même, chaque projet devra identifier a minima :

- Un référent scientifique,
- Un référent formation, qui assurera le suivi de l'ensemble des contrats doctoraux du projet et le lien avec les écoles doctorales impliquées,
- Les deux assurant un lien avec le programme OneWater sur les aspects les concernant.

La mobilité au sein du consortium des scientifiques, des post-doctorants et des doctorants impliqués est fortement encouragée tout en préservant la cohérence générale du projet.

1.6. Partenaires des projets

Les projets devront s'appuyer sur un consortium **d'au minimum trois établissements français d'enseignement et/ou de recherche provenant d'au moins deux sites académiques différents** en vue d'une structuration des communautés à l'échelle du territoire français.

Lorsque cela est pertinent par rapport aux objectifs et au périmètre de OneWater, il est possible d'associer dans les projets des partenaires étrangers, ainsi que des partenaires du monde socio-économique, des ONG, des collectivités..., afin de renforcer les interactions entre connaissances scientifiques et enjeux de société dans des territoires contrastés, favoriser la co-construction et le développement de solutions qui soient appropriables par les acteurs dans les territoires de façon viable, équitable et durable.

Seuls les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche ou des groupements de ces établissements pourront bénéficier d'une aide financière dans le cadre de cet appel à projets. Les autres acteurs (socio-économiques, ONGs, collectivités...) pourront avoir le statut de partenaires dans les projets, mais ne bénéficieront pas de financement au titre de cette participation. Leur contribution directe (ex. sous forme de financement de contrats doctoral ou post-doctoral, accès à des sites de démonstration ou à des données...) sera une valeur ajoutée aux propositions.

2. Examen des projets

2.1. Procédure d'évaluation

Les lettres d'intention déposées lors de la première étape seront analysées par l'ANR pour l'éligibilité administrative. Les lettres d'intention seront analysées par les co-directeurs du programme et le comité support à l'appel Wall-Free lab, ainsi que par le président du jury international, pour répondre aux objectifs spécifiques de OneWater. Les consortia responsables des lettres d'intention retenues à l'issue de la première étape (réponse juillet 2024) devront rédiger et déposer une proposition détaillée comprenant un document scientifique et une annexe financière (cf. date page 4).

L'ANR évaluera la recevabilité des propositions détaillées déposées (cf. § 2.2) avant de les transmettre à un jury d'évaluation international et indépendant. Ce jury pourra recourir, le cas échéant, à des expertises externes et procéder à l'audition des porteurs de projets, s'il le juge nécessaire.

- 1) À l'issue de ses travaux, le jury international présentera aux co-directeurs du PEPR OneWater la liste des projets que le comité recommande pour financement en raison de leur qualité, évaluée sur la base des critères indiqués au § 2.3.
- 2) Chaque projet évalué fera l'objet d'un argumentaire de la part du jury. Le jury international d'évaluation pourra aussi formuler un avis sur le montant des financements demandés.

Sur la base de la liste classant les propositions déposées selon les critères d'évaluation de l'appel, les co-directeurs du PEPR proposent au Secrétariat Général Pour l'Investissement

(SGPI) la désignation des projets qui pourraient être financés et le montant qui pourrait leur être définitivement attribué. Le Premier ministre, après avis du SGPI, arrête la décision concernant les bénéficiaires et les montants accordés. Chaque projet fait l'objet d'un contrat entre l'ANR et l'établissement coordinateur du projet, détaillant les obligations réciproques des parties.

Les membres du jury international d'évaluation ainsi que les experts externes sollicités s'engagent à respecter les règles de déontologie et d'intégrité scientifique établies par l'ANR. La charte de déontologie de l'ANR est disponible sur son site internet. L'ANR s'assure du strict respect des règles de confidentialité, de l'absence de liens d'intérêt entre les membres du jury d'évaluation ou experts externes et les porteurs et partenaires des projets, ainsi que de l'absence de conflits d'intérêts pour les membres du comité et experts externes. En cas de manquement dûment constaté, l'ANR se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle juge nécessaire pour y remédier. La composition du jury international d'évaluation sera affichée sur le site de publication de l'appel à projets à l'issue de la procédure de sélection.

2.2. Critères de recevabilité

IMPORTANT

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères de recevabilité ne seront pas transmis au Jury international d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

1. Etape 1 - La Lettre d'intention (maximum 4 pages, en anglais, dont le modèle est disponible sur la page web de l'appel) doit être déposée sur le site de dépôt de l'ANR avant la date de clôture de la première étape.
2. Etape 2 - Le dossier de dépôt du projet complet, en anglais, doit être déposé complet sur le site de dépôt de l'ANR avant la date de clôture de l'appel à projets (cf. page 4).
 - 2.1. Le document administratif et financier, qui intègre les lettres d'engagement, signé par chaque partenaire et scanné, doit être déposé sur le site de dépôt de l'ANR à la date indiquée en page 4.
 - 2.2. Le document scientifique du projet (max. 15 pages + annexes max. 10 pages) doit impérativement suivre le modèle disponible sur le site internet de l'appel à projets et être déposé au format PDF non protégé.
3. Un même responsable de projet ne pourra être porteur que d'une seule lettre d'intention de cet appel et/ou d'un seul projet financé par OneWater dans l'optique de la construction d'une communauté OneWater la plus large possible.
4. L'établissement coordinateur doit être un établissement français d'enseignement supérieur et de recherche.

5. Le consortium doit comprendre a minima 3 établissements français d'enseignement supérieur et de recherche provenant d'au moins deux sites académiques différents en vue d'une structuration des communautés à l'échelle du territoire français.
6. Chaque consortium devra s'appuyer sur un groupe de 3 à 5 doctorants et 1 à 2 post-doctorants.
7. Les projets proposés dureront quatre ans.
8. Le montant de l'aide demandée devra être d'un montant minimum de 800 K€ et d'un montant maximum de 1200 K€.
9. Sont exclus les projets qui causeraient un préjudice important du point de vue de l'environnement (application du principe DNSH – Do No Significant Harm ou « absence de préjudice important ») au sens de l'article 17 du règlement européen sur la taxonomie.

2.3. Critères d'Évaluation

1. Lettres d'intention – Etape 1

Les co-directeurs de OneWater et le comité support à l'appel Wall-Free lab (voir 1.3) ainsi que le président du jury international mobilisé par l'ANR porteront une attention plus particulière à :

- La pertinence de la proposition par rapport aux défis, aux objectifs et au périmètre de OneWater – Eau bien commun.
- Les propositions de contributions aux défis scientifiques de OneWater et à ses attendus généraux (ex. Création de communauté scientifique...), en complémentarité et synergie avec les projets existants (projets ciblés, projets financés dans le cadre du premier appel).
- La manière et le temps dédié à la construction de l'interdisciplinarité au-delà de la mise en œuvre des doctorats disciplinaires.
- La place de la formation par la recherche et comment celle-ci est abordée dans la proposition (ex. Référent formation, co-encadrement des jeunes chercheurs).
- L'adéquation des objets de recherche, terrains, infrastructures ou sites expérimentaux envisagés par rapport aux questions scientifiques abordées dans le projet et au bénéfice des objectifs spécifiques du programme OneWater sur le territoire français (métropole, territoires ultramarins).
- L'implication de porteurs d'enjeux, si pertinent.
- L'aspect mobilité (aussi bien des doctorant.e.s et post-doctorant.e.s que leurs encadrant.e.s).
- La stratégie et la méthodologie envisagées pour élaborer une synthèse des résultats et de leur contribution au programme.

2. Propositions détaillées de projets de recherche – Etape 2

Les membres du jury d'évaluation mis en place par l'ANR sont appelés à examiner les propositions de projet selon les critères d'évaluation ci-dessous, regroupés en quatre grandes catégories.

a. Intégration des attendus généraux de l'appel :

- L'approche proposée pour créer ou développer des collectifs autour des questions scientifiques complexes, transverses à au moins deux défis de OneWater – Eau bien commun : Cf. Liste des défis scientifiques en 1.4; www.onewater.fr.

Les modalités détaillées de contribution au développement de l'interdisciplinarité et comment cette dernière sera gérée en termes d'organisation et de management du projet (ex. animation scientifique interne, actions stratégiques déployées, etc.) mais aussi les actions envisagées au sein du projet (mise en place de l'interdisciplinarité, co-encadrements de thèse, typologie et spécificité des collaborations, organisation de séminaires et/ou écoles thématiques, mise en place de formation interdisciplinaires, autres éléments liés à la formation, etc.).

- La stratégie et les dispositions envisagées en termes de renforcement de l'interdisciplinarité pour la synthèse des résultats relatifs aux questions scientifiques au cœur du projet déposé. Une attention particulière sera portée à cette phase de synthèse finale qui garantira le succès du projet traitant un sujet spécifique dans toute sa complexité.
- Contribuer aux efforts de formation par la recherche du programme OneWater – Eau bien commun :
 - Participer a minima à une action de formation OneWater valorisable en tant que formation Ecole Doctorale
 - Proposer a minima une action originale de formation sur les innovations développées à l'ensemble des acteurs de OneWater et complémentaire aux formations proposées par les écoles doctorales
 - Synthétiser l'ensemble des résultats du projet interdisciplinaire et les présenter dans au moins un événement dédié, créé et organisé par les jeunes chercheurs (doctorants et post-docs) au cours du projet.

b. Excellence et ambition scientifique des questions scientifiques retenues par le projet à évaluer :

- Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche.
- Favoriser des projets innovants, ambitieux, originaux, en rupture méthodologique ou conceptuelle par rapport à l'état de l'art (national, européen, international).

- Pertinence de la méthodologie d'approche.
- Contribution scientifique au changement de paradigme pour une eau bien commun.

c. Qualité du consortium, moyens mobilisés et gouvernance :

- Compétence, expertise et implication du responsable du projet : capacité à coordonner un consortium pluridisciplinaire et ambitieux, parcours académique, reconnaissance internationale.
- Qualité et complémentarité du consortium scientifique (dont référents scientifiques et de formation) au regard des objectifs du projet, notamment pour assurer la formation par la recherche des jeunes chercheurs impliqués.
- Adéquation entre les moyens humains et financiers mobilisés (y compris ceux demandés dans le cadre du projet) par rapport aux objectifs visés.
- Pertinence du calendrier (notamment dans le cadre de projets longs), gestion des risques scientifiques et solutions alternatives, crédibilité des jalons proposés.
- Pertinence et efficacité de la gouvernance du projet (pilotage, organisation, suivi et formation des étudiants, animation interdisciplinaire...).

d. Impact et retombées du projet :

- Capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche portés par OneWater à travers le(s) thématique(s) prioritaires, le défi et/ ou l'inter-défis choisis.
- Contribution à une recherche interdisciplinaire pour aborder des enjeux et questions scientifiques complexes et, à la formation des jeunes chercheurs pour entreprendre ce type de recherche.
- Impacts économiques et pour la société contribuant au développement de solutions en réponse aux domaines prioritaires du PEPR Exploratoire OneWater.
- Stratégie de diffusion (*in itinere* et *ex-post*) et de valorisation des résultats, adhésion aux principes FAIR, Open Science et promotion de la culture scientifique.

3. Dispositions générales pour le financement

3.1. Financement

Les appels financés au titre du PEPR exploratoire présentent un caractère novateur/exploratoire et se distinguent du financement récurrent des établissements universitaires ou de recherche.

Les financements alloués représentent des moyens supplémentaires destinés à des actions nouvelles. Ils pourront permettre le lancement de projets de recherche originaux, innovants et financer, par exemple, l'achat d'équipements ainsi que des dépenses de personnel affecté spécifiquement à ces projets et au fonctionnement associé.

Les dépenses éligibles sont précisées dans le règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'action PEPR. L'intervention publique s'effectue notamment dans le respect des articles 107 à 109 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et des régimes cadres d'aides d'État afférents, ainsi que des encadrements temporaires en vigueur. Le soutien financier sera apporté sous la forme d'une dotation, dont le décaissement est effectué par l'ANR pour l'établissement coordinateur du projet, selon l'échéancier prévu dans la convention, sur la durée du projet.

3.2. Accords de consortium

Les consortiums sans entreprises ne sont pas soumis à l'obligation de conclure et de transmettre à l'ANR un accord de consortium.

Lorsqu'il est exigé, un accord de consortium, qui peut être constitué d'un ensemble d'accords entre l'établissement coordinateur et chacun des établissements partenaires individuellement, précisant les droits et obligations de chaque établissement partenaire, au regard de la réalisation du projet, devra être fourni par l'établissement coordinateur dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de signature de la convention attributive d'aide. En cas d'accords multiples, l'établissement coordinateur se porte garant dans ce cas de la cohérence (absence de clauses contradictoires) de cet ensemble d'accords.

L'ensemble des établissements partenaires qui affectent des moyens au projet sont signataires de cet/ces accords, même s'ils ne bénéficient pas d'une quote-part de l'aide.

Cet accord précise notamment selon la typologie des projets financés :

- Les modalités de valorisation des résultats obtenus au terme des recherches et de partage de leur propriété intellectuelle.
- La répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables.
- Le régime de publication / diffusion des résultats.
- La gouvernance, en précisant notamment le nom du responsable du projet pour l'établissement coordinateur.
- La valorisation des outils et/ou produits pédagogiques numériques réalisés.

L'établissement coordinateur envoie directement à l'ANR une copie de cet accord, ainsi que celles de ses éventuels avenants.

Cet accord permettra d'évaluer l'absence d'une aide indirecte octroyée aux entreprises par l'intermédiaire des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

L'élaboration d'un accord de consortium n'est pas nécessaire s'il existe déjà un contrat-cadre contenant les dispositions ci-dessus liant les établissements partenaires. Une copie de ce contrat-cadre ou une attestation devra être transmise avant la signature de la

convention attributive d'aide. À l'expiration dudit contrat, si celui-ci n'est pas reconduit, l'accord de consortium sera alors requis.

3.3. Science ouverte

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de la subvention France 2030 s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». Ainsi, toutes les publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre des PEPR, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- Publication dans une revue nativement en libre accès.
- Publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif¹.
- Publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL par les auteur.e.s sous une licence CC-BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou convention de financement.

De plus, l'établissement coordinateur s'engage à ce que le texte intégral de ces publications scientifiques (version acceptée pour publication ou version éditeur) soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL (et HAL OneWater dédiée au programme), au plus tard au moment de la publication, et à mentionner la référence ANR du projet de recherche dont elles sont issues.

L'ANR encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple). Par ailleurs, l'ANR recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert².

Enfin, l'établissement coordinateur s'engage à fournir, dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet, une première version du Plan de Gestion des Données (PGD) selon les modalités indiquées dans la convention attributive d'aide. Ce PGD devra considérer les lignes directrices de gestion des données du programme (PGD de la coordination et du pilotage du programme OneWater, PGD du projet ciblé - Data platform qui fixera certains aspects détaillés de gestion des données).

¹ Définition d'accord dit [transformant](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) ou [journal transformatif](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) : <https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/>

² Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

L'ensemble du consortium devra appliquer les mentions obligatoires et se référer à France 2030, au PEPR OneWater et ce, dans tous les actions et livrables émanant du programme.

3.4. Genre et Éthique

Le PEPR OneWater sera attentif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du programme et du plan national. Pour cela, il conviendra de former les évaluateurs et évaluatrices à la question des biais potentiels de genre dans la sélection afin de garantir une équité de traitement entre les projets, qu'ils soient portés par des femmes ou des hommes.

Dans ce contexte, il sera demandé à la / au responsable d'un projet de s'engager à donner une visibilité équitable des travaux de recherche qui seront produits et ce qu'ils soient portés par des femmes ou par des hommes.

En outre, la ou le responsable du projet devra également s'engager à prendre en compte la dimension sexe et/ou genre dans sa recherche, et ce quel que soit le domaine, afin d'écartier les biais de genre dans la production des savoirs et d'anticiper les conséquences potentielles de leurs applications.

En matière d'éthique, le programme OneWater – Eau bien commun s'inscrit dans le suivi de la charte de déontologie et d'intégrité scientifique de l'ANR, qui s'applique dans le cadre de cet appel.

3.5. Aide d'État

Les aides versées dans le cadre du présent appel à projets sont soumises à l'encadrement européen, c'est-à-dire à l'encadrement des Aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation n°2022/C 414/01 du 28 octobre 2022 ou toute communication ultérieure venant s'y substituer. Il s'agit du dispositif d'aide allouée sur la base du régime cadre exempté de notification n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 2014/651 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par le Règlement (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

3.6. Suivi des projets et communication

Dans le cadre du suivi des projets financés par France 2030, des informations sont collectées annuellement pour 1) des indicateurs communs à tous les projets France 2030 opérés par l'ANR (voir Annexe 3.1) et 2) un indicateur commun à tous les projets des PEPR (voir Annexe 3.2). Des indicateurs spécifiques pourront également être conjointement définis pour chaque projet au moment de la contractualisation.

Une fois le projet sélectionné, chaque bénéficiaire soutenu par le Plan France 2030 est tenu de mentionner ce soutien dans ses actions de communication, ou la publication des résultats du projet, avec la mention « Ce projet a été soutenu par le Plan France 2030 », accompagnée des logos du Plan France 2030 ». Enfin, les bénéficiaires sont tenus à une

obligation de transparence et de reporting vis-à-vis de l'État et de l'ANR, nécessaire à l'évaluation ex-post des projets ou de l'appel à projets.

4. Modalités de dépôt

4.1. Contenu du dossier complet

La lettre d'intention et le dossier complet devront comporter l'ensemble des éléments nécessaires à la sélection (étape 1), puis à l'évaluation scientifique et technique du projet (étape 2). Les dépôts devront être réalisés avant la clôture de l'appel à projets, dont la date et l'heure sont indiquées page 5.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture du dépôt de la lettre d'intention et de l'appel à projets dont les dates et heures sont indiquées page 5.

Les documents devront être déposés sur le site de dépôt dont l'adresse est mentionnée page 5. Afin d'accéder à ce service, il est indispensable d'obtenir au préalable l'ouverture d'un compte (identifiant et mot de passe). Pour obtenir ces éléments, il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible.

En étape 1, la **lettre d'intention**, d'une longueur de 4 pages maximum (Times New Roman 12, interligne 1,15), rédigée en anglais, comportant :

- 1) une présentation du projet et de ses enjeux scientifiques,
- 2) l'argumentaire sur la façon dont il vient alimenter les défis du programme OneWater,
- 3) la présentation de son originalité dans l'approche interdisciplinaire,
- 4) le type et le nombre de doctorants et post doctorants envisagés et leurs complémentarités,
- 5) le/les terrain.s expérimental/aux envisagé.s, si pertinent.

En étape 2, le **dossier de dépôt complet, en anglais**, est constitué de trois documents intégralement renseignés :

- 1) Le « document scientifique », d'une longueur maximum de 15 pages (Times New Roman 12, interligne 1,15), rédigé en anglais, comprenant une description du projet envisagé, selon le format fourni, complété par :
- 2) une annexe (10 pages maximum) incluant la liste des publications scientifiques des trois dernières années des chercheurs/équipes proposant le projet.
- 3) Le « document administratif et financier », qui comprend la description administrative et budgétaire du projet, cf. règlement financier des PEPRs.

Les éléments du dossier de dépôt (document administratif et financier au format Excel / modèle de document scientifique au format Word) seront accessibles à partir de la page web de publication du présent appel à projets (voir adresse page 5).

4.2. Procédure de dépôt

Les documents du dossier de dépôt devront être transmis par le responsable du projet :

SOUS FORME ÉLECTRONIQUE impérativement :

- Avant la date de clôture de l'appel à projets détaillées indiquée page 5.
- Sur le site web de dépôt selon les recommandations en 4.3.

L'inscription préalable sur le site de dépôt est nécessaire pour pouvoir soumettre un projet.

Seule la version électronique des documents de dépôt présente sur le site de dépôt à la clôture de l'appel à projets est prise en compte pour l'évaluation.

UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION, sous forme électronique, sera envoyé au responsable du projet lors du dépôt des documents.

NB : La signature des lettres d'engagement permet de certifier que les partenaires du projet sont d'accord pour soumettre le projet conformément aux conditions décrites dans le document administratif et financier ainsi que dans le document scientifique et ses éventuelles annexes.

4.3. Conseils pour le dépôt

Il est fortement conseillé :

- D'ouvrir un compte sur le site de dépôt au plus tôt.
- De ne pas attendre la date limite d'envoi des lettres d'intention, puis des projets pour la saisie des données en ligne et le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de dépôt est impératif).
- De vérifier que les documents déposés dans les espaces dédiés des rubriques « documents de dépôt » et « documents signés » sont complets et correspondent aux éléments attendus. Le dossier de dépôt et les documents signés ne pourront être validés par le responsable du projet que si l'ensemble des documents a été téléchargé.
- De consulter régulièrement le site internet dédié au programme, à l'adresse indiquée page 1, qui comporte les informations actualisées concernant son déroulement.
- De contacter, si besoin, les correspondants par courrier électronique, à l'adresse mentionnée page 5 du présent document.

Annexe 1 – Liste et résumés des Projets Ciblés du programme OneWater

Les projets ciblés (PC) s'échelonnent tout au long du programme. Ils sont chacun construits en plusieurs phases afin d'adapter les besoins de connaissances, expérimentations et méthodes au fil de l'avancée des recherches.

- **PC1 - Équipements (transversal)**

Ce projet fera l'objet d'appels internes pour le financement d'équipements nécessaires pour répondre aux questions scientifiques qui émaneront des projets du programme.

- **PC2 - Mettre en réseau les données hydroclimatiques depuis 1850 et développer des systèmes de prévisions existants / saison multi-échelle (France métropolitaine et DOM-TOM) (Défi 1)**

Ce projet est ciblé sur l'estimation passée de la ressource en eau en France et sa prévision à l'échelle saisonnière, avec l'objectif de mieux connaître la variabilité de la ressource en eau, les conditions d'occurrence des phénomènes intenses afin de mieux anticiper les situations à risque. Pour cela, ce projet va mobiliser plusieurs méthodes (observations directes et indirectes, modélisations hydro(géo)logiques, modèles de prévisions météorologiques et méthodes d'assimilation), ainsi que la communauté scientifique en France métropolitaine et ultramarine. Trois actions principales sont ciblées. La première concerne le développement d'un réseau national de lysimètres permettant d'acquérir des informations sur la partition des précipitations entre évaporation, ruissellement et infiltration, et de caractériser la dynamique de la recharge des nappes. La deuxième action concerne l'amélioration des ré-analyses météorologiques historiques utilisées pour alimenter les modèles hydro(géo)logiques pour reconstruire l'historique des bassins versants, pour l'utilisation de modèles météorologiques à hautes résolutions, dans le but de mieux appréhender le comportement des hydrosystèmes. La troisième action a pour but le développement des deux plateformes de prévisions hydro(géo)logiques saisonnières existantes dédiées aux débits d'étiage des cours d'eau et aux eaux souterraines. Ce projet devrait ainsi permettre des avancées significatives dans la compréhension de processus déterminants dans le fonctionnement des éco-hydrosystèmes en France, notamment la recharge des nappes ou encore les impacts dus aux usages de l'eau. Les reconstructions sur de longues périodes passées permettront de mieux caractériser les événements extrêmes actuels et de renforcer la pertinence des outils de prévision saisonnière de la ressource.

- **PC3 - Expérimenter et tester sur sites, notamment dans les Living Labs (Inter-Défis)**

L'objectif de ce projet ciblé (PC) est de pouvoir utiliser certains dispositifs d'information et d'observation existants, mis en place depuis plus de 40 ans pour certains d'entre eux,

et situés dans différents contextes géographiques, géologiques, climatiques, socio-économiques et socio-culturels du territoire français pour développer, tester et valider des solutions multi-acteurs co-construites pour une meilleure appropriation et une anticipation en lien avec les besoins. Il s'agit de mettre les dispositifs d'observation à long-terme existants en capacité d'accompagner la réalisation des objectifs du programme OneWater et de servir de zones test en vraie grandeur des changements de paradigmes que le projet va initier, avec les partenaires / parties prenantes appropriés. L'intégration des infrastructures d'observation dans le dispositif permettra de constituer un maillage territorial pertinent de prises de mesures répondant aux objectifs identifiés dans OneWater. Ainsi, les dispositifs d'observation, grâce à l'acquisition et à la constitution de bases de données pertinentes spatialement et temporellement, viendront directement alimenter les problématiques de recherche relatives aux ressources en eau et aux socio-écosystèmes qui en dépendent. In fine, ces recherches, soutenues par ces réseaux de données (notamment considérées dans le défi 6 de OneWater et le PC8), pourront éclairer les politiques publiques en matière de gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Ce PC viendra en appui au déploiement d'actions engagées dans d'autres PC (ex. PC6, PC7) afin de répondre aux différents défis de OneWater.

- **PC4 - S'appuyer sur le concept d'empreinte eau quantité / qualité (D2) pour revisiter le réseau de suivi DCE (Défi 3)**

L'objectif de ce projet est de considérer le concept d'empreinte eau non seulement d'un point de vue quantitatif mais en intégrant de multiples dimensions permettant aussi de relier les forçages sur la ressource (ex. limitation des flux, intrants chimiques), les impacts sur la qualité de l'eau, la qualité des milieux, la santé des écosystèmes jusqu'aux impacts sur la société et la santé humaine. L'enjeu est de dépasser les approches corrélatives pour proposer une démarche mécaniste basée sur les processus de transfert et de réactivité des éléments biogéochimiques, des contaminants induits par les activités anthropiques ainsi que leurs interactions avec les écosystèmes. Cela devrait contribuer à revisiter les approches et métriques utilisées dans le cadre de la DCE.

La première des trois phases de ce PC vise à co-construire le concept d'empreinte aux interfaces des différents domaines scientifiques et à voir comment le traduire sur le terrain et dans des systèmes modélisés. Les 2^{ème} et 3^{ème} phases du projet seront consacrées à la mise en application sur des sites d'étude et à la validation du concept mécaniste d'empreinte exhaustive de l'eau proposé dans la 1^{ère} phase, notamment dans un contexte DCE. Les sites d'études couvriront des contextes anthropiques et hydro-pédo-climatiques différenciés et connus pour leur sensibilité aux changements globaux.

- **PC5 - Explorer la faisabilité d'une Aquathèque (Défi 3)**

L'objectif de ce projet ciblé est de réfléchir à la mise en place de méthodes et procédures pour collecter, archiver, conserver et rendre disponibles des échantillons d'eau et leurs analyses pour les différents acteurs de l'eau mais aussi pour les générations futures ; ces

échantillons pouvant être réanalysés ultérieurement avec de nouvelles méthodes chimiques, physiques, biologiques, biochimiques ou statistiques. En s'appuyant sur une analyse des différentes réalisations existantes pour des échantillons environnementaux, puis d'un test à l'échelle de pilotes de laboratoires des solutions identifiées, le projet pourrait aboutir à un cahier des charges pour la réalisation d'une aquathèque à visée nationale, avec un mode de fonctionnement pérenne et un modèle économique durable. Les banques d'échantillons et de données représentent des outils puissants d'évaluation des mesures de recherche et des politiques de gestion/remédiation qui ont pour objectif d'anticiper les impacts futurs des changements globaux sur les socio-hydrosystèmes et d'assurer l'adaptabilité et la résilience des socio-hydrosystèmes.

- **PC6 - Tester des solutions sur des sites de démonstration (Défi 4)**

Ce projet ciblé a pour objectif de tester des solutions, qu'elles soient fondées sur la nature, techniques/technologiques, qu'elles s'appuient sur une économie circulaire ou concernent des modes de gouvernance, pour promouvoir l'adaptabilité et la résilience des socio-hydrosystèmes. Sans anticiper sur leur nature, il est aujourd'hui admis qu'un des points de blocage majeur à leur mise en œuvre sera de disposer de tests robustes de leur efficacité et de leur plus-value environnementale. La première phase permettra d'identifier les dispositifs les plus pertinents (en lien avec le PC3 (plateformes expérimentales, sites...)) pour tester la mise en œuvre de solutions durables, équitables et viables en appliquant les métriques, modèles et outils développés afin d'en faciliter leur utilisation opérationnelle et leur suivi. Les phases suivantes permettront d'évaluer les possibilités d'extrapolation/généralisation des solutions et leurs limites et enfin de stabiliser une méthodologie pour évaluer les succès et échecs des solutions dans l'esprit OneWater.

- **PC7 - Accompagner les transitions socio-écologiques (Défi 5 – Inter-Défis)**

Ce projet ciblé vise à faire émerger des modes originaux de gouvernance de l'eau. Cela sera favorisé en considérant l'eau sous toutes ses formes, ses usages, ses services et ses fonctions dans le cadre d'une approche holistique, interbassins, transfrontalière, intersectorielle et comparative. Ce projet s'appuiera sur la science de la durabilité et la coproduction de connaissances impliquant l'ensemble des parties prenantes. Le projet s'organise autour de trois objectifs : (1) la création d'une communauté épistémique de l'eau comme 'commun', en cohérence avec le Programme OneWater ; (2) la mise à l'épreuve de principes à la base de la co-production de modes originaux de gouvernance adaptative de l'eau comme commun, en vue d'élaborer des outils de gouvernance en fonction des territoires contrastés ; et (3) la coproduction de trajectoires d'adaptation pour une évolution viable des systèmes sociaux et hydrologiques pour une élaboration renouvelée de politiques publiques de l'eau comme commun.

- **PC8 - Développer une plateforme OneWater Data (Défi 6 – Inter-Défis)**

Les problèmes environnementaux et mondiaux actuels nécessitent un ensemble de connaissances partagées autour de variables essentielles et une communauté de pratique quant à l'échange de données. Ceci implique donc de nouveaux moyens de bancarisation, des outils et données interopérables e (FAIR data), ainsi que des technologies innovantes d'évaluation, d'interprétation et de prévision pour transformer ces données en informations pertinentes et utilisables par tous les acteurs. Le passage d'une réflexion disciplinaire, répondant à des objectifs précis, à une approche systémique, doit s'appuyer sur des efforts de partage d'expériences sur les données (problème de fragmentation...) et d'intégration continue de nouvelles opportunités d'observation (problèmes de volume, d'hétérogénéité...). Le projet ciblé vise, en s'appuyant sur les initiatives et dispositifs existants, à contribuer aux réflexions engagées à plusieurs niveaux et par différents acteurs, quant aux enjeux multiples liés aux données, et à fournir, lorsque cela sera possible, les moyens, sinon des pistes, pour favoriser l'accès et le partage des données eau et répondre aux défis portés par OneWater. Les besoins sont importants, notamment du fait de la diversité des types de données, des méthodes de traitement (y compris les codes et modèles) et des sources de production.

Annexe 2 – Les Co-Directeurs du programme et les membres du comité support de l'appel

Les co-directeurs

	<p>Thibault DATRY INRAE</p> <p>Directeur de recherche INRAE en écohydrologie.</p> <p>Membre de l'équipe du Département AQUA sur les aspects biodiversité, coordonne des projets et réseaux européens (H2020 DRYvER, COST SMIRES, ...) et internationaux sur les rivières intermittentes. Mandats nationaux pour des groupes de travaux tels qu'EIONET et ECOSTAT en lien avec la biodiversité aquatique. Coordinateur d'ouvrages et articles collectifs sur la biodiversité, le fonctionnement écologique et la gestion des cours d'eau de l'Anthropocène.</p>
---	---

thibault.datry@inrae.fr

 <p>a.dupuy@brgm.fr</p>	<p>Alain DUPUY BRGM</p> <p>Professeur des Universités, Directeur de Programme Scientifique</p> <p>Directeur du Programme Scientifique Eaux souterraines et changement global au BRGM, en charge du développement de la stratégie scientifique thématique et de sa coordination.</p> <p>Professeur des universités en hydrogéologie, il a dirigé l'École Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement Durable de l'Institut National Polytechnique de Bordeaux de 2013 à 2023. De 2021 à 2023, il a créé et coordonné de Réseau Régional de Recherche NAÏADES sur l'Eau de Nouvelle-Aquitaine. Membre de plusieurs conseils scientifiques.</p>
 <p>agathe.euzen@cnrs.fr</p>	<p>Agathe EUZEN CNRS</p> <p>Directrice de Recherche CNRS en anthropologie et sciences de l'environnement.</p> <p>Directrice adjointe de l'Institut CNRS Écologie & Environnement, responsable de la Cellule Eau du CNRS. Participation à différentes instances européennes, internationales et onusiennes (COP climat, Forum mondial de l'eau, ODD). Coordinatrice d'ouvrages collectifs sur l'eau, le climat, le développement durable... Membre de plusieurs conseils scientifiques.</p>

Les membres du comité support

 <p>d.darmendrail@brgm.fr</p>	<p>Dominique DARMENDRAIL BRGM</p> <p>Directrice de programme, spécialiste Hydrogéologie – Hydrogéochimie.</p> <p>Ancienne responsable scientifique ANR (CES04, coordination de la Water JPI - Agenda stratégique, appels à propositions, knowledge hubs, clusters de projets, plateformes d'information, coopération internationale, échanges avec Commission Européenne). Vice-Présidente</p>
--	---

	<p>de France Water Team, member du Vision Leadership Team the value of water de Water Europe.</p>
 <p>christophe.douady@univ-lyon1.fr</p>	<p>Christophe DOUADY</p> <p>Université Claude Bernard Lyon 1 Professeur des universités, RST de le l'EUR H2O'Lyon Entre 2016 et 2022, il dirige le Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (UMR CNRS-UCBL-ENTPE 5023, USC INRAE 1369) et depuis 2018 il est le responsable Scientifique et Technique de l'Ecole Universitaire de Recherche H2O'Lyon. Ses recherches visent à mieux connaître la biodiversité aquatique notamment souterraine dont une large fraction reste inconnue même en France métropolitaine. Il mène également des travaux visant à comprendre comment les organismes aquatiques évoluent lorsque soumis à des changements environnementaux drastiques.</p>
	<p>Hélène FENET</p> <p>Université Montpellier UMR HydroSciences Montpellier (CNRS-IRD-UM, (UMR 5569)) Professeure Santé Publique- Environnement Elle est membre de l'équipe « contaminants émergents » et responsable de la formation Contaminants, eau et santé à l'Université de Montpellier.</p>
	<p>Hege HISDAL</p> <p>Ministère Norvégien des ressources en eau et de l'énergie Directrice du département d'hydrologie Membre du conseil scientifique du Programme OneWater</p> <p>Recherches sur les extrêmes hydrologiques et leur variabilité temporelle et spatiale. Modèles hydrométéorologiques et statistiques pour renforcer les services hydro-climatiques de prévision des inondations et d'adaptation au changement climatique. Lien entre phénomènes climatiques extrêmes, maladies d'origine hydrique et renforcement des capacités d'adaptation à l'échelle locale.</p>

	<p>Renaud HOSTACHE Directeur de recherche IRD, Membre de l'UMR Espace-DEV (UMR 228), à Montpellier. Spécialiste en hydrologie, il est spécialiste de l'évaluation et la modélisation intégrées des inondations, des sécheresses et des ressources en eau à l'aide de la télédétection, de la modélisation numérique et de l'assimilation de données.</p>
	<p>Gwenaël IMFELD Directeur de recherche CNRS en biogéochimie. Membre de l'équipe Biogéochimie Isotopique et Expérimentale de l'Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES, UMR7063). Directeur de la Fédération de recherche en environnement et durabilité (FERED) du site strasbourgeois. Mandats internationaux (e.g., AIEA) sur le suivi des polluants dans l'environnement. Coordinateur d'ouvrages et articles collectifs sur le transport et la transformation de polluants dans les écosystèmes aquatiques et l'impact sur les communautés microbiennes.</p>

Annexe 3. Indicateurs

Annexe 3.1 - Indicateurs communs des projets France 2030

1. Publications

Publications mentionnant le soutien financier du plan France 2030

2. Brevets

Demandes de brevets déposées

3. Jeux de données

Jeux de données déposés avec API (pour Application Programming Interface)

4. Logiciels

Logiciels déposés

5. Production technologique

Nom de la technologie clé (à sélectionner dans un menu déroulant)	TRL* de départ	TRL* d'arrivée visé	TRL* atteint l'année de collecte	Définir précisément la technologie plus

* TRL : *Technology Readiness Level*

6. Start-up

Start-up créées

7. Financements externes

Etablissement (coordinateur ou partenaire) ayant perçu le financement externe	Type de financeur	Nom du financeur	Type de financement (monétaire; non monétaire; en nature)	de (non en)	Montant perçu pendant l'année

8. Projets déposés / retenus au Conseil européen de la recherche (European Research Council – ERC)

Liste des projets déposés au Conseil européen de la recherche (ERC)
Liste des projets ERC obtenus

9. Ressources humaines

	Personnes physiques mobilisées dans l'année	Dont femmes	ETPT tous genres confondus
Enseignant-chercheur et chercheur (professeur, maître de conférences, directeur de recherche, chargé de recherche)			
Ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant ingénieur, technicien de recherche et de formation, adjoint technique de recherche et de formation			

10. Formation

	Nombre d'inscrits dans l'année universitaire	Dont Femmes	ETPT tous genres confondus
Inscrits en première année pour une formation Bac+2			
Inscrits en deuxième année pour une formation Bac+2			
Inscrits en première année pour une Licence ou Bac+3			

Inscrits en deuxième année pour une Licence ou Bac+3			
Inscrits en troisième année pour une Licence ou Bac+3			
Inscrits en première année pour un Master			
Inscrits en deuxième année pour un Master			

11. Doctorats

Nombre de doctorats initiés financés au moins pour moitié sur les fonds du projet
Dont nombre de doctorats CIFRE

12. Post-Doctorats

Nombre de post-doctorats initiés financés au moins pour moitié sur les fonds du projet
--

Annexe 3.2 - Indicateur commun aux PEPR

Nombre de projets transférés vers des programmes de Maturation / Prématuration
--

Annexe 3.3 - Indicateurs spécifiques au PEPR OneWater – Eau Bien Commun

1. Construction de la pluri- et l'interdisciplinarité au sein de la communauté OneWater

Nombre de publications interdisciplinaires avec liste des publications concernées avec disciplines associées (permettant d'analyser les disciplines et domaines couverts)

2. Impact au-delà des disciplines

Nombre et liste de publications dans des revues généralistes visant les parties prenantes

3. Valorisation des productions de OneWater avec niveau de partage

Nombre de produits en accès ouvert (bases de données, codes, outils) et niveau d'ouverture (cf. Niveau de [FAIRness](#))

4. Valorisation et réutilisation des données OneWater avec niveau de partage et réutilisabilité

Nombre de jeux de données mis en accès ouvert en vue d'une réutilisation selon la grille internationale FAIRness

5. Effets leviers des actions spécifiques du programme

Nombre et liste d'actions supplémentaires co-construites avec OneWater (à tous les niveaux – projet, programme) ayant généré un effet levier sur les projets ou actions initialement prévus et montant des ressources allouées par les partenaires associés aux actions supplémentaires en question.

6. Nombre de projets labellisés avec d'autres partenaires contribuant aux défis scientifiques OneWater et montants mobilisés sur les projets labellisés (projets, actions non éligibles aux financements directs de OneWater), actions réalisées complètement par les partenaires extérieurs au programme, dans lesquelles OneWater n'est impliqué que dans le cadre d'une labellisation.

Nombre de projets labellisés venant compléter les actions du programme contribuant aux défis scientifiques OneWater

7. Nombre de propositions issues des partenaires académiques et non académiques du collectif OneWater acceptées sur les autres guichets de financement

Nombre et liste de projets contribuant aux objectifs de OneWater (6 défis scientifiques) soumis à d'autres guichets (ex. ANR/AAPG, Europe/programme cadre, partenariats Horizon Europe, guichets internationaux – Belmont Forum....) ayant été soumis ou acceptés

8. Part des actions du programme co-construites et/ou portées par des porteurs d'enjeux pour accompagner les transformations initiées par OneWater

Nombre et liste de projets/actions OneWater dans lesquels des acteurs non académiques ont été impliqués activement et porteurs d'enjeux impliqués

9. Actions de formations organisées ou co-organisées par le programme visant à assurer une appropriation des nouveaux concepts, outils développés

Nombre et liste des actions de formation et des acteurs/porteurs d'enjeux impliqués.

10. Contribution aux débats locaux, régionaux, nationaux, EU, ou internationaux

Contributions effectives ayant abouti à une citation ou une action complémentaire (nombre de participations de partenaires OneWater à commissions régionales/nationales, conférences nationales, citations dans plans gouvernementaux ou actions internationales, ...)

Construction de la pluri- et l'inter-disciplinarité au sein de la communauté OneWater



GOUVERNEMENT



Contacts

Les renseignements concernant le processus administratif (constitution du dossier, démarches en ligne, taux d'aide) pourront être obtenus auprès de l'ANR par courriel :

PEPR-OneWater@agencerecherche.fr